

<https://enseignants.se-unsa.org/Moi-PsyEN-je-veux-un-budget-pour-acheter-l-equipement-dont-j-ai-besoin>



Enseignants de l'Unsa

Moi PsyEN, je veux un budget pour acheter l'équipement dont j'ai besoin

- Je suis... - PsyEN -

Publication date: jeudi 8 avril 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés



À l'heure où les missions des PsyEN (accompagnement, prévention, dépistage...) apparaissent plus que jamais d'une implacable nécessité, le SE-Unsa souhaite mettre en lumière leurs besoins en matière de conditions de travail. Les améliorations que nous revendiquons avec eux leur permettraient tout à la fois de pouvoir exercer sereinement et dans le respect du Code de déontologie, mais aussi garantiraient à nos élèves un service de qualité.

Conformément au Code de déontologie des psychologues, les techniques utilisées à des fins d'évaluation, de diagnostic, d'orientation ou de sélection, doivent avoir été scientifiquement validées et sont actualisées. Le respect de cet article, pourtant exigé par la circulaire réglementant les missions des PsyEN, est particulièrement délicat.

Dépendance économique : ça ne peut plus durer !

En effet, l'achat des tests dont nous disposons est à la charge des communes pour les PsyEN EDA et des CIO pour les PsyEN EDO. S'il est regrettable que les CIO soient peu équipés en matériel récemment étalonné et que les PsyEN EDO aient à se partager un équipement trop peu important, les PsyEN EDA doivent souvent se contenter d'utiliser du matériel obsolète, enfreignant ainsi le Code de déontologie.

En effet, il leur appartient le plus souvent de négocier, voire quémander, auprès des maires des communes, l'achat des tests indispensables à l'exercice de leurs missions. Ceux-ci ne s'en acquittent pas généreusement et les PsyEN se retrouvent alors dans une position indélicate de marchandage, parfois au détriment de l'éthique quand les maires sollicitent en retour des données chiffrées sur les élèves de leurs communes.

Des moyens propres pour respecter le Code de déontologie

Lors de notre enquête de septembre 2018, seuls 68 % des PsyEN interrogé-es déclaraient pouvoir acheter du matériel actualisé ; ce sont donc 1/3 des collègues qui ne peuvent pas respecter le Code de déontologie des psychologues ni, par conséquent, être en conformité avec le texte ministériel réglementant nos missions.

Nous avons récemment obtenu l'octroi de la prime d'équipement informatique nous permettant d'assurer le renouvellement d'un ordinateur tous les 3 à 4 ans, mais ce n'est pas suffisant : la pleine reconnaissance de nos missions est conditionnée à des moyens financiers plus importants. L'administration doit nous donner les moyens de nous équiper des tests psychologiques (dont psychométriques) les plus récents en définissant une enveloppe budgétaire dédiée.